

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY



CONSEIL MUNICIPAL
de COUCY
Séance du 13 NOVEMBRE 2009

Présidence : David POTIER, Maire

Présents : Andrée LARCHER, Francine CONNOT, Thérèse RIVA, Daniel LANGLET, Gilles MAILLARD, Denis FOSSIER, Daniel LAMBERT
Laurence COULMY

Absents Excusés : Nadine DELSUC et Emmanuel SIMON

Secrétaire de séance : Daniel LANGLET

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal.
L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

SELECTION DES ENTREPRISES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DU BATIMENT COMMUNAL

Dans le cadre de la poursuite des travaux de rénovation du bâtiment communal de Coucy 2, le Maire présente au Conseil Municipal les devis des différentes entreprises concernant le gros œuvre, l'électricité et la réparation des carreaux cassés.

Après en avoir discuté et avoir consulté les différentes propositions, le Conseil Municipal sélectionne les entreprises qui réaliseront les prochains travaux :

- Travaux de Gros Œuvre : Entreprise NOIZET pour un montant de 1875.62 € HT
- Travaux Électriques : ARDEN ENERGY pour un montant de 10405€ HT
- Travaux de vitrerie : Entreprise GODARD HERBAY pour un montant de 786€ HT

Vote : 8 pour, 1 abstention concernant les travaux électriques

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX GRANDE RUE

Le maire propose aux membres du conseil municipal d'entreprendre l'enfouissement des réseaux sur la commune. Ces travaux consistent à enterrer les câbles électriques et télécom et supprimer les poteaux. Il indique que pour bénéficier des subventions les plus importantes (jusqu'à 80% de subvention) il est nécessaire de réaliser les travaux par tranche de 40 000€. De plus il propose de profiter de ces travaux pour contrôler et rénover les canalisations d'eau (alimentation et évacuation) et pour rénover certains trottoirs.

Après en avoir discuté, les membres du conseil décident :

- D'entreprendre les travaux d'enfouissement
- De commencer par le secteur de la mairie de Coucy 1

Vote à l'unanimité

RENOVATION DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU

Le maire indique que des contacts ont été pris avec le syndicat des eaux concernant l'enfouissement des réseaux. Le syndicat des eaux accepte de prendre à sa charge la rénovation des conduites d'alimentation en eau qui sera faite conjointement.

Le maire propose donc de donner pouvoir au syndicat des eaux pour réaliser les travaux de rénovation du réseau d'alimentation en eau.

Vote à l'unanimité

TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Le Maire informe le conseil municipal de l'existence d'une taxe locale d'équipement imposable sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiment de toute nature.

Cette taxe est perçue au profit des communes et constitue une recette d'investissement (la taxe est déterminée en fonction de la surface à construire).

Après en avoir délibéré les membres du conseil refusent d'instaurer cette taxe.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Heures complémentaires

Madame Maillard a remplacé au « pied levé » une ATSEM absente pour motif médical. Le maire demande aux Membres du Conseil Municipal que les heures réalisées à cette occasion (8H00) par lui soient payées en heures complémentaires

Vote l'unanimité

Afin de simplifier la procédure, il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération de principe sur le règlement d'office en heures complémentaires des heures de remplacement réalisées pour surseoir à un arrêt de courte durée du personnel titulaire.

Vote à l'unanimité

Recrutement d'un agent pour besoin occasionnel

Modification de la délibération relative au remplacement d'un agent en congé maternité (séance du 11/09/09) et prise en compte de 16 heures de travail hebdo (au lieu de 15heures)

Vote à l'unanimité

POUR INFORMATION

- Le nettoyage du réseau d'eau pluvial a été réalisé sur l'ensemble du village par les agents communaux. Les fossés ont été curés. Une entreprise spécialisée est intervenue pour déboucher les canalisations d'évacuation sur plusieurs secteurs de la commune.
- Deux nouvelles bornes à incendie ont été installées à Coucy 2.

La séance est levée à 20H30